

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 7 novembre 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac**

---

**Présents :**

AIX LES BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
CHANAZ  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
CHINDRIEUX  
CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY SUR AIX  
MERY  
MOUXY  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
ST PIERRE DE CURTILLE  
SERRIERES EN CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Dominique DORD  
Michel FRUGIER  
Blandine BELLANCA  
Jean-Marc DRIVET  
Marie-Pierre FRANÇOIS  
Jean-Claude CROZE  
Yves HUSSON  
Nicole FALCETTA  
Marie-Claire BARBIER  
Claude SAVIGNAC  
Nicolas JACQUIER  
Bernard MARIN  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Gabrielle KOEHREN  
Jacques CURTILLET  
Jean-Guy MASSONNAT  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Christian REBELLE  
Sylvie L'HEDEVER  
Denise de MARCH  
Jean-Claude LOISEAU  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL  
MOTZ

Renaud BERETTI  
Jean-Christophe EICHENLAUB  
Olivier BERTHET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE  
Christophe DERIPPE  
Jean-François BRAISSAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIÈRE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Julie ECALARD  
Véronique MERMOUD  
Hanane MAJID  
Wassila BOUJNANE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs  
Entrelacs  
Entrelacs  
Directeur Général des services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur du Pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Chargé de mission Communication  
Responsable Urbanisme – Foncier – Habitat  
Responsable Habitat – Politique de la Ville  
Assistante service Urbanisme – Foncier - Habitat  
Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 26 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2018

Exécutoire le : 09 NOV. 2018

Affichée le : 09 NOV. 2018

Visée le : 09 NOV. 2018

### HABITAT

#### **Versement d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Chautagne**

---

Monsieur le Président rappelle que la fusion des 3 EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a engendré le transfert de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes de Chautagne à Grand Lac, Communauté d'Agglomération.

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) et la Communauté de Communes de Chautagne avaient en effet décidé d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dont les actions concernent la précarité énergétique, l'habitat indigne et l'autonomie des personnes, sur la période 2013-2016, prolongée par un avenant ayant pris effet le 28 octobre 2016 et s'achevant le 28 octobre 2018.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'habitat des habitants en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire. L'avenant de l'OPAH définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.

Sur les deux ans de l'avenant, l'objectif est la réhabilitation de 10 logements dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » sur le territoire de la Chautagne. La Communauté de Communes de Chautagne a déterminé une enveloppe prévisionnelle de 5 000 €, destinée au versement de ces subventions sur son territoire pour les deux années de l'avenant.

Le cabinet Soliha a été missionné par le SMAPS et la Communauté de Communes de Chautagne pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention de l'OPAH.

Le transfert de la gestion et du financement de l'OPAH à Grand Lac a fait l'objet d'une délibération de Grand Lac du 2 mars 2017. À ce jour, le dossier validé et pour lequel une subvention de Grand Lac est sollicitée est :

#### 1 subvention au titre de la précarité énergétique pour le propriétaire occupant suivant :

- **Mme Nathalie VINOT**, prime d'un montant de 500 euros.

L'aide de Grand Lac sera versée au propriétaire directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat. Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2302).

Le montant des subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 5000 € sur la durée de l'avenant de l'OPAH de la Chautagne, dont 1 500 € ont déjà été attribués. Une fois l'aide ci-dessus attribuée, il restera un crédit de 3 000 €.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention précitée au titre de l'OPAH.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Habitat - Versement d'une subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Chautagne

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/11/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/11/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2579 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181107-d2579-DE

---

**Date de décision :** 07/11/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.5. Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)